



LISTE ROUGE REGIONALE



DES AMPHIBIENS D'Auvergne



2017

Liste rouge régionale des Amphibiens d'Auvergne 2017

Rédaction et coordination : Observatoire des Amphibiens d'Auvergne

Sylvain GAUMET (Cap Tronçais)
Nicolas LOLIVE (CPIE de Haute Auvergne)
Laurent LONGCHAMBON (CPIE Clermont-Dômes)
Solenne MULLER (CPIE du Velay)

Cartographie

Marie LOUVRADOUX-GRENIER (CPIE de Haute Auvergne)

Relecture

Solenne MULLER

Comité d'experts

Gaëlle CAUBLOT
Rémi DUGUET
Samuel ESNOUF
Samuel GAGNIER
Sylvain GAUMET
Nicolas LOLIVE
Laurent LONGCHAMBON
Solenne MULLER
Bruno SCHIRMER
Pierre TOURRET

Photos de couverture : *Hyla arborea* (Photo de Nicolas Lolive)

Citation recommandée : OBSERVATOIRE DES AMPHIBIENS D'Auvergne, 2017. *Liste rouge régionale des amphibiens d'Auvergne*. Observatoire des Amphibiens d'Auvergne / DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 14 p.

Table des matières

Remerciements	1
Introduction	2
1. Présentation de la méthode	3
1.1 Démarche générale	3
1.2 Origine des données	3
1.3 Choix des taxons et des rangs taxonomiques à évaluer.....	4
1.4 Espèces et description des données utilisées	4
1.5 Utilisation des critères de l'IUCN	6
1.6 Evaluation	9
2. Classement des espèces en région Auvergne	10
2.1 Eléments généraux.....	10
2.2 Les espèces disparues (classements EX, EW, RE)	10
2.3 Les espèces pour lesquelles les critères de classement ne sont pas applicables (NA) ou évaluable (NE)	10
2.4 Les espèces pour lesquelles les données sont jugées déficientes (DD)	11
2.5 Quelques exemples.....	11
Contributeurs de données	13
Annexe.....	14

Remerciements

L'Observatoire des Amphibiens d'Auvergne souhaite remercier en premier lieu toute la communauté naturaliste d'Auvergne qui œuvre pour l'amélioration des connaissances et la préservation des amphibiens en Auvergne.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes, associations naturalistes, collectivités et structures qui ont accepté de nous transmettre leurs données pour la réalisation de cette Liste rouge régionale.

Nos remerciements s'adressent également aux experts ayant participé à l'évaluation des espèces d'amphibiens d'Auvergne pour leur réactivité, leur sérieux et leur enthousiasme.

Nous remercions également Hélène Colas du Comité français de l'UICN pour sa bienveillance et les échanges toujours instructifs et constructifs.

Et puis merci à tous les partenaires ayant soutenu l'Observatoire des Amphibiens depuis sa création en 2011. Leur aide a permis de faire faire un bond à la connaissance des amphibiens d'Auvergne et donc de réaliser ce travail.

Enfin, merci à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes d'avoir bien voulu nous confier ce travail et pour son soutien technique et financier.

Introduction

Suite à un travail d'un collectif d'experts ayant eu lieu en 1998, une première évaluation du statut des Amphibiens en Auvergne a été validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) le 04 février 2004. Bien que constituant un outil utile aux gestionnaires, aux naturalistes et scientifiques, cette première démarche d'évaluation ne concernait pas l'ensemble des espèces de la région et sa méthodologie a été fondée principalement sur le « dire d'expert » du fait d'une base de données limitée, et sans application de critères précis et communs à toutes les espèces.

Par ailleurs, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) propose une évaluation du risque d'extinction des espèces au niveau régional s'appuyant sur une méthodologie unique, précise et validée.

Depuis 2012, un travail important de collecte de données et de synthèse des connaissances a été effectué en Auvergne grâce à la mise en place de l'Observatoire des Amphibiens d'Auvergne en Massif central. Animé par les CPIE, l'Observatoire a permis également de créer une certaine émulation autour de la thématique des Amphibiens contribuant ainsi à l'essor important de la collecte de données.

Fort de cette dynamique mais aussi de l'expérience acquise sur la thématique des Amphibiens et en raison de l'ancienneté du précédent travail régional d'évaluation, ainsi que du besoin d'appliquer une méthode éprouvée à l'ensemble des espèces, les structures animatrices de l'Observatoire des Amphibiens ont proposé en 2014 à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne (DREAL Auvergne) de réactualiser la Liste Rouge Régionale des Amphibiens d'Auvergne.

Ce projet a permis de poursuivre la collecte de données notamment auprès de nombreux acteurs régionaux qui ont répondu favorablement à notre appel. Cela a permis à l'Observatoire des Amphibiens de procéder à l'évaluation de l'ensemble des espèces d'Amphibiens de l'Auvergne en respectant la méthodologie de l'UICN et notamment en s'appuyant sur un collège d'experts. Il a ensuite soumis pour validation ce travail à l'UICN en août 2017. Puis après intégration des recommandations de cette dernière, la Liste Rouge Régionale a été soumise au CSRPN qui l'a validée le xxx.

L'évaluation se fondant sur les données disponibles, nuancées parfois par les avis d'experts, il est évident que le risque d'extinction peut être légèrement sous ou surévalué. C'est pourquoi, il est prévu une réactualisation régulière de ce travail afin de pouvoir affiner le statut des espèces au regard de l'évolution des connaissances.

1. Présentation de la méthode

1.1 DEMARCHE GENERALE

Ce travail d'élaboration de la liste rouge régionale des amphibiens d'Auvergne fait suite à une précédente liste validée par le CSRPN Auvergne en février 2004, dont le travail d'évaluation s'est déroulé en 1998. La révision de cette liste initiale est apparue nécessaire en raison :

- › de son ancienneté,
- › du fait que son élaboration n'ait pas suivi les critères UICN strictement,
- › de la progression des connaissances depuis sa réalisation grâce aux travaux de différentes structures, à la déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune et à la création de l'Observatoire des Amphibiens d'Auvergne en Massif central.

En concertation avec DREAL Auvergne et soutenu par elle, l'Observatoire a proposé de lancer la révision de la Liste rouge régionale des Amphibiens en 2014.

La méthodologie de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a été suivie pour mener à bien ce travail ; et ce grâce aux publications de l'UICN France indiquant la marche à suivre, dont le « Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées » (2011).

1.2 ORIGINE DES DONNEES

Un travail important de recueil de données a été réalisé. Pour ce faire, plusieurs appels à données ont été réalisés au cours des années 2014 à 2016 auprès des naturalistes et des différentes structures s'intéressant aux Amphibiens en Auvergne.

Au 30 juin 2016, **27 265** données ont été rassemblées provenant de différentes sources :

- › Société Herpétologique de France
- › www.faune-auvergne.org
- › Syndicats Mixtes du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez
- › Conservatoires d'Espaces Naturels Auvergne et Allier
- › Observatoire des Amphibiens d'Auvergne en Massif central
- › Syndicat Mixte d'Aménagement du Territoire du Haut-Allier
- › Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Célé
- › Conseils Départementaux du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de l'Allier
- › Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny
- › Office National des Forêts
- › Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (aujourd'hui AFB)
- › Biome
- › Cardobs – MNHN
- › Jean-Philippe Barbarin
- › Chauve-Souris Auvergne

1.3 CHOIX DES TAXONS ET DES RANGS TAXONOMIQUES A EVALUER

Le groupe évalué correspond aux amphibiens présents en Auvergne.

Le référentiel taxonomique utilisé est le référentiel officiel des amphibiens de France métropolitaine (TAXREF 10.0) du Muséum national d'histoire naturelle.

Afin de définir les espèces présentes en Auvergne nous nous sommes fondés sur le diagnostic régional de la biodiversité (Conseil Régional d'Auvergne et DIREN, 2009). Le travail effectué sur ce groupe taxonomique depuis 2011 par l'Observatoire des Amphibiens a permis de confirmer cette liste d'espèces.

Les sous-espèces n'ont pas fait l'objet d'évaluation en raison notamment de l'insuffisance des données disponibles.

Il aurait été intéressant de se pencher sur le cas du Crapaud commun (*Bufo bufo*) et de ses deux sous-espèces (*B. bufo bufo* et *B. bufo spinosus*) qui sont potentiellement toutes deux présentes dans la région et dont la pertinence comme sous-espèces ou espèces à part entière est encore discutée. En raison d'un manque de données concernant ces sous-espèces, nous avons uniquement évalué le taxon au niveau spécifique.

L'hybride naturel entre le Triton crêté et le Triton marbré, le Triton de Blasius (*Triturus cristatus* x *T. marmoratus*), n'a pas été évalué en raison de son statut particulier.

1.4 ESPECES ET DESCRIPTION DES DONNEES UTILISEES

17 espèces, **17** retenues

Toutes les espèces pour lesquelles des données ont été récoltées ont fait l'objet de la procédure d'évaluation.

Ainsi ce sont 17 espèces qui ont été « évaluées », incluant celles classées par la suite dans les catégories DD ou NA.

Etapas de sélection des données

Les sources et origine des données étant très variées, une des premières tâches a été d'homogénéiser les fichiers : coordonnées (X et Y en Lambert 93) ; nom scientifique, nom des communes, suppression des données négatives.

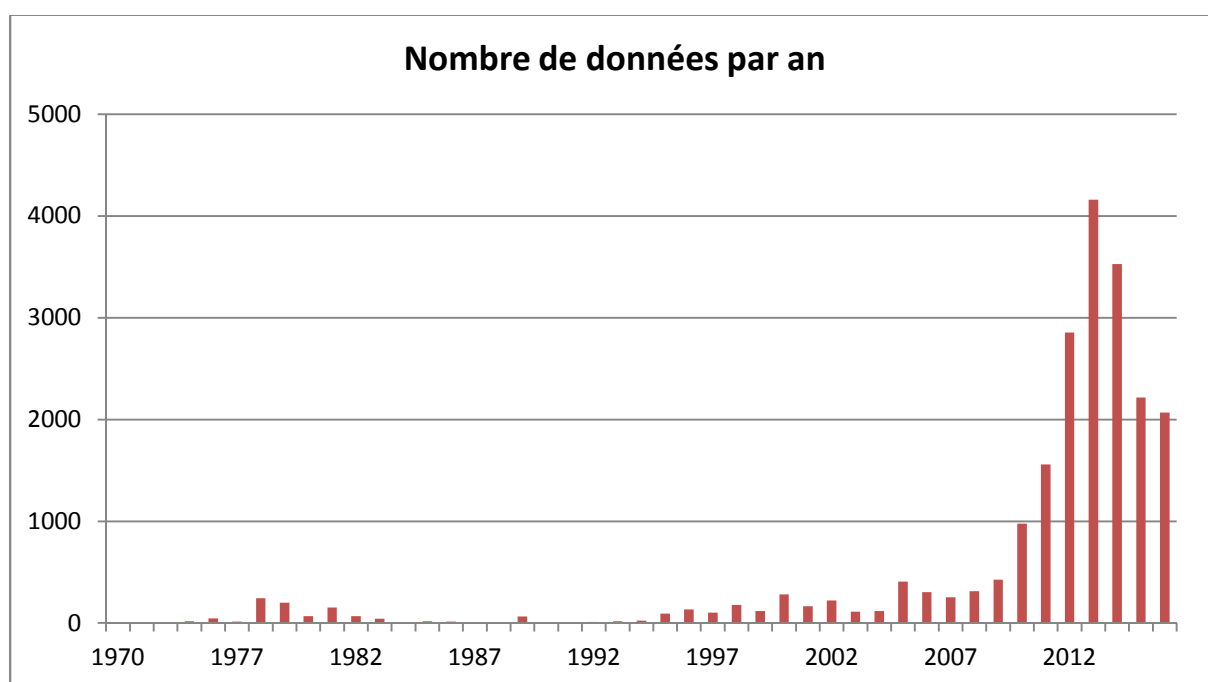
Ensuite une vérification cartographique par espèces des données disponibles a été réalisée permettant de détecter les données excentrées et nécessitant une vérification. Quelques données ont été écartées suite aux vérifications.

Une vérification géographique a ensuite été réalisée automatiquement grâce aux coordonnées géographiques afin d'éliminer les données extérieures au territoire. 160 données hors des limites administratives de l'Auvergne ont ainsi été éliminées.

Les données concernant des taxons non précis (*Rana sp.*, Amphibien *sp.*, *Urodela sp.*), ainsi que les données de Triton de Blasius et celles Grenouilles vertes au sens large ont été retirées de la base.

La base contenait à ce stade 22 029 enregistrements.

Pour réaliser les cartes des zones d'occurrence et les zones d'occupation, seules les **données de la période 1999-2016** ont été utilisées. Elles correspondent aux données récoltées suite à la publication de la précédente Liste rouge régionale (validée en 2004 mais travaux de 1998) et permettent d'avoir une vision « actuelle » de la connaissance de la répartition des espèces.



Les premières données ont été récoltées en 1970 mais le niveau de collecte est resté modeste jusqu'en 2010 où une augmentation significative apparaît avec un maximum en 2013. Nous constatons donc avec ce graphique que le choix de ne garder que les données « récentes » pour la réalisation des cartes des zones d'occurrence et d'occupation n'est pas préjudiciable. D'autant que les données plus anciennes ont tout de même été prises en compte dans la démarche grâce aux cartes du futur Atlas des Amphibiens d'Auvergne qui regroupent l'ensemble des données disponibles.

Ce sont **20 082 données** (1999-2016) qui ont finalement été utilisées pour l'élaboration de la Liste rouge régionale des Amphibiens d'Auvergne.

1.5 UTILISATION DES CRITERES DE L'IUCN

La méthodologie de l'IUCN propose cinq critères (de A à E), accompagnés de sous-critères et d'éléments de précision (annexe 1). Les critères doivent être évalués pour définir la cotation dans l'une des trois catégories menacées CR, EN et VU. Si l'évaluation tend vers des seuils sans les atteindre, l'espèce peut intégrer la catégorie NT. Sinon l'espèce est classée en LC. Tous les critères ne peuvent pas être utilisés en raison du manque d'informations. En cas de résultats non concordants suite à l'utilisation de plusieurs critères, la catégorie la plus haute est retenue.

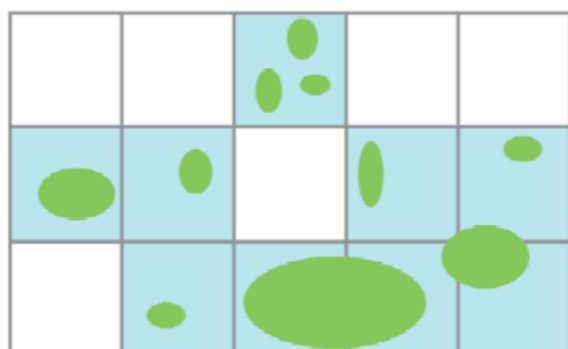
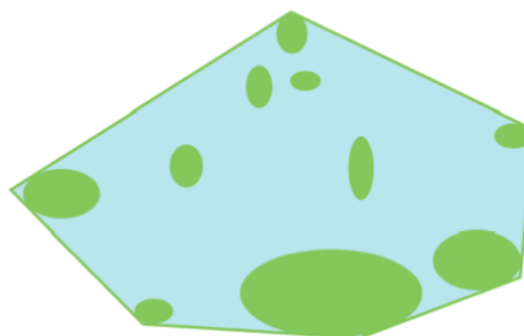
Critère A : la réduction de la population

Ce critère doit permettre d'évaluer la réduction de la population d'une espèce donnée sur la période la plus longue entre les deux options proposées : 10 ans ou 3 générations. Pour les Amphibiens, il apparaît pertinent d'utiliser le pas de temps de 10 ans. Cependant, ne disposant pas ici de données suffisantes pour évaluer les évolutions de populations, **ce critère ne sera donc pas utilisé.**

Critère B : la répartition géographique

L'évaluation d'une espèce selon ce critère nécessite de mesurer les éléments suivants :

- B1 la zone d'occurrence (**EOO**) en km² ; si l'on considère le schéma ci-contre, où les zones vertes correspondent aux nuages de données disponibles, la zone d'occurrence mesurée (en bleu) est le rattachement de ces points par l'extérieur afin de constituer une surface englobant toutes les données (polygone convexe).



- B2 la zone d'occupation (**AOO**) en km², selon le même schéma des nuages de données en vert, la zone d'occupation mesurée (en bleu) correspond à l'équation suivante : $AOO = \text{nb de carrés (de 2 km de côté)} \times \text{leur surface (soit 4 km}^2\text{)}$.

➤ Des sous-critères qualitatifs doivent être analysés (2 sur 3) :

a) la répartition est sévèrement fragmentée (l'idéal est d'avoir le nombre de localités),

b) un déclin continu de l'un des éléments suivants : la zone d'occurrence (EOO) ; la zone d'occupation (AOO) ; la superficie et/ou la qualité de l'habitat ; le nombre de localités ; le nombre d'individus matures (adultes reproducteurs),

c) une fluctuation extrême de l'un des éléments suivants : la zone d'occurrence (EOO) ; la zone d'occupation (AOO) ; le nombre de localités ; nombre d'individus matures.

Le détail des seuils pour les différentes catégories et l'explication sur l'utilisation de ce critère sont présentés en annexe 1.

Les données disponibles concernant essentiellement des informations sur la répartition des espèces, ce critère est donc celui qui a été **le plus utilisé pour l'évaluation**.

Les zones d'occupation et d'occurrence ont été calculées avec le logiciel cartographique ArcGIS 10.2.1, de manière automatique et homogène avec les données 1999-2016 pour chacune des espèces.

Critère C : petite population et déclin

Les données à mobiliser ici sont de 2 ordres :

Le nombre d'individus matures (adultes reproducteurs)

ET

La notion de déclin

- **C1** : un déclin continu évalué en pourcentage sur différents pas de temps (3, 5 ou 10 ans) ;
- **C2** : un déclin continu estimé de façon qualitative (en accord avec le comité) et pouvant concerner :
 - le nombre d'individus matures dans chaque sous population;
 - le pourcentage d'individus dans l'une des sous populations est supérieur à 90 % ;
 - une fluctuation extrême du nombre d'individus matures.

Le détail des seuils pour les différentes catégories et l'explication sur l'utilisation de ce critère sont présentés en annexe 1.

Les données nécessaires pour l'utilisation de ce critère sont rarement disponibles, il n'a donc pu être **utilisé que très rarement** (*Bombina variegata*).

Critère D : population très petite et restreinte

Il s'agit là du nombre d'individus matures dans la population ou d'une zone d'occupation restreinte ou un nombre de localités limité.

Le détail des seuils pour les différentes catégories et l'explication sur l'utilisation de ce critère sont présentés en annexe 1.

Les données suffisantes pour permettre l'utilisation de ce critère sont rarement disponibles mais ont pu être tout de même utilisées dans un cas où des études robustes et poussées ont été réalisées récemment (*Pelodytes punctatus*).

Critère E : Analyse quantitative

Ce critère nécessite un jeu de données important pour appliquer des modèles statistiques d'extinction des espèces. Il prend en compte des probabilités de disparition et d'extinction des espèces.

Ne disposant pas d'un tel jeu de données, **ce critère n'a pas été pas appliqué.**

Bilan et choix d'utilisation des critères

Pour cette évaluation, le critère B a été privilégié.

Les critères C et D ont pu être utilisés pour les espèces pour lesquelles les informations disponibles étaient suffisantes.

L'ajustement des catégories au niveau régional

Le comité d'experts a procédé à la validation des pré-évaluations et examiné les possibilités d'ajustement de catégories. Suite aux discussions de ce comité, aucun ajustement n'a été réalisé.

1.6 EVALUATION

Pré-évaluation

Première étape : réalisation d'une analyse cartographique à partir des données disponibles.

Seconde étape : pré-évaluation des espèces en fonction des résultats de cette analyse (cartes des zones d'occupation, d'occurrence, données chiffrées pour chaque espèce).

Des fiches ont été rédigées pour chaque espèce afin de synthétiser l'ensemble des informations disponibles à leur propos.

Les cartes réalisées par le CPIE de Haute Auvergne pour le futur Atlas des Amphibiens d'Auvergne ont pu être consultées afin d'avoir une vision globale et historique des données de chaque espèce.

La réalisation de cette pré-évaluation a été effectuée par les animateurs de l'Observatoire des Amphibiens d'Auvergne en Massif central : Sylvain Gaumet, Nicolas Lolive, Laurent Longchambon et Solenne Muller.

Comité d'experts

La pré-évaluation a été soumise par la suite au comité d'experts pour ajustement et validation.

Les experts ont statué sur chaque espèce en disposant des fiches espèces et des cartes de travail du futur Atlas des Amphibiens d'Auvergne.

Ce comité d'experts a été constitué de façon à regrouper des personnes qualifiées ayant une bonne vision de la batrachofaune auvergnate et plus largement des régions limitrophes et françaises. Ce comité était constitué de :

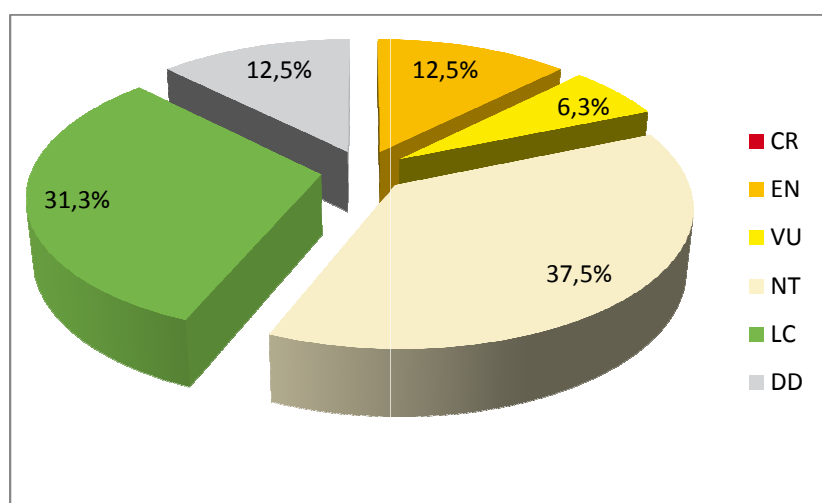
- Gaëlle Caublot (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, Société Herpétologique de France)
- Rémi Duguet (Groupe Herpétologique Rhône-Alpes)
- Samuel Esnouf (Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne)
- Samuel Gagnier (Office National des Forêts, Société Herpétologique de France)
- Sylvain Gaumet (Cap Tronçais)
- Nicolas Lolive (CPIE de Haute Auvergne)
- Laurent Longchambon (CPIE Clermont-Dômes)
- Solenne Muller (CPIE du Velay)
- Bruno Schirmer (Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier)
- Pierre Tourret (LPO Auvergne)

2. Classement des espèces en région Auvergne

2.1 ELEMENTS GENERAUX

16 taxons ont été évalués. **3** espèces sont considérées comme menacées d'extinction (CR, EN et VU), soit **18,8%** de la batrachofaune auvergnate.

	Nombre d'espèces	En %
CR	0	0 %
EN	2	12,5 %
VU	1	6,3 %
NT	6	37,5 %
LC	5	31,3 %
DD	2	12,5 %



2.2 LES ESPECES DISPARUES (CLASSEMENTS EX, EW, RE)

Aucune espèce d'Amphibiens n'est considérée comme disparue en Auvergne.

2.3 LES ESPECES POUR LESQUELLES LES CRITERES DE CLASSEMENT NE SONT PAS APPLICABLES (NA) OU EVALUABLES (NE)

Parmi les 17 espèces de la région, les critères ont été jugés non applicables (NA) pour *Pelophylax ridibundus* car cette espèce n'est pas considérée comme autochtone de l'Auvergne.

2.4 LES ESPECES POUR LESQUELLES LES DONNEES SONT JUGEES DEFICIENTES (DD)

Au sein des Grenouilles vertes au sens large, la détermination fiable des espèces est difficile notamment entre *Pelodytes lessonae* et *Pelodytes kl. esculentus*. Si bien que nous n'avons pas ou très peu de données correspondant avec certitude à l'une ou l'autre espèce. Par conséquent, *Pelodytes kl. esculentus* et *Pelodytes lessonae* sont donc classées « DD ».

Nous ne pouvons que regretter cette situation car plus de 5000 données sont disponibles pour les Grenouilles vertes au sens large et il aurait été intéressant de pouvoir juger les enjeux pesant sur les différentes espèces. Cette lacune nous encourage à mettre en place à l'avenir des moyens permettant de collecter des informations fiables sur les différentes espèces de Grenouilles vertes du territoire.

2.5 QUELQUES EXEMPLES



Pelodytes punctatus (Pélodyte ponctué),
©Solenne Muller

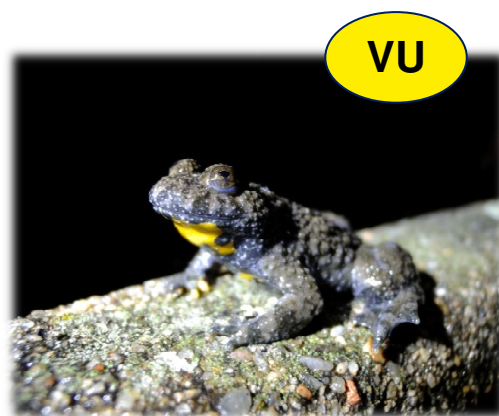
Pelodytes punctatus (Daudin, 1803)

Le Pélodyte ponctué est très localisé dans la région et semble décliner (d'anciennes stations ont disparues, aujourd'hui 5 stations sont connues). Ses habitats de reproduction sont clairement menacés. Une étude lui a été consacrée et permet d'avoir une bonne vision de sa situation : il semble qu'il y ait moins de 250 individus dans toute la région et les populations sont sévèrement fragmentées car elles sont de petites tailles et sans échanges possibles entre-elles. Il apparaît donc comme

en danger d'extinction. Cependant, il reste peut-être de petites populations à découvrir notamment au nord-est de l'Allier (à proximité de populations bourguignonnes).

Bombina variegata (Lineaus, 1758)

Sans être fréquent, le Sonneur à ventre jaune est présent dans l'Allier, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire. Il est en revanche très rare dans le Cantal. Plusieurs études lui ont été consacrées grâce à la déclinaison régionale du Plan national d'actions. Il connaît en Auvergne un déclin continu, les populations ne sont jamais très importantes avec toujours bien moins de 1 000 individus matures et il semble que la région abrite moins de 10 000 adultes. Il est donc classé comme vulnérable.



Bombina variegata (Sonneur à ventre jaune),
©Nicolas Lolive

NT



Triturus marmoratus (Triton marbré),
©Nicolas Lolive

Triturus marmoratus (Latreille, 1800)

Le Triton marbré n'est présent que dans un petit tiers ouest de l'Auvergne, à des altitudes inférieures à 900 m. Il est dans la région en limite de répartition et sa présence apparaît quelque peu sporadique. De nombreuses mares ont disparu dans certains secteurs de présence (Cantal, Allier) ou ne sont plus très favorables car empoissonnées. Nous pouvons donc

craindre une réduction de son aire de répartition conduisant à le considérer comme quasi-menacé.

2.6 Le classement des espèces évaluées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie Liste rouge Auvergne	Critère évaluation
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	EN	B(1+2)ab(i, ii, iii, iv, v)
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	EN	B(1+2)ab(i, ii, iii, iv, v) D
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	VU	C2a(i)
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	NT	pr. B2b(iii)
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	NT	pr. B2b(iii)
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	NT	pr. B2b(iii)
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	NT	pr. B2b(iii)
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	NT	pr. B2b(iii)
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	NT	pr. B2b(iii)
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	-
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	LC	-
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	LC	-
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	-
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	LC	-
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune	DD	-
<i>Pelophylax lessonae</i>	Grenouille de Lessona	DD	-
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	NA	-

Contributeurs de données

L'Observatoire des Amphibiens d'Auvergne remercie les structures ayant transmis des données pour la réalisation de cette liste rouge (et bien sûr leurs très nombreux contributeurs !) : Agence française pour la biodiversité, Biome, Cap Tronçais, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Clermont-Dômes, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Haute-Auvergne, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Velay, Chauve-Souris Auvergne, Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, Conseils départementaux de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, Ligue de protection des oiseaux, Office national des forêts, Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, Société herpétologique de France, Syndicat mixte d'aménagement du territoire du Haut-Allier, Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Syndicat mixte du Parc naturel régional du Livradois-Forez.



Annexe

Annexe 1

Grille de synthèse des critères de l'UICN pour évaluer l'appartenance d'un taxon à l'une des catégories du groupe « menacé » de la Liste rouge (En danger critique, En danger et Vulnérable)

Utiliser n'importe lequel des critères A à E	En danger critique (CR)	En danger (EN)	Vulnérable (VU)
A. Réduction de la population <i>mesurée sur la plus longue des deux durées : 10 ans ou 3 générations</i>			
A1	≥ 90%	≥ 70%	≥ 50%
A2, A3 et A4	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
A1 Réduction de la taille de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles ET comprises ET ont cessé. A2 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles. A3 Réduction de la population prévue ou supposée dans le futur (sur un maximum de 100 ans). A4 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée (sur un maximum de 100 ans), sur une période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles. en se basant sur l'un des éléments suivants : (a) l'observation directe (<i>sauf</i> A3) (b) un indice d'abondance adapté au taxon (c) la réduction de la zone d'occupation (AOO), de la zone d'occurrence (EOO), et/ou de la qualité de l'habitat (d) les niveaux d'exploitation réels ou potentiels (e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites			
B. Répartition géographique			
B1 Zone d'occurrence (EOO)	< 100 km²	< 5 000 km²	< 20 000 km²
B2 Zone d'occupation (AOO)	< 10 km²	< 500 km²	< 2 000 km²
ET remplir au moins deux des trois conditions a, b ou c suivantes :			
(a) Sévèrement fragmentée OU nb de localités : = 1 ≤ 5 ≤ 10 (b) Déclin continu de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat, (iv) nb de localités ou de sous-populations, (v) nb d'individus matures. (c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) nb de localités ou de sous-populations, (iv) nb d'individus matures.			
C. Petite population et déclin			
Nombre d'individus matures	< 250	< 2 500	< 10 000
ET remplir au moins un des sous-critères C1 ou C2 suivants :			
C1 Un déclin continu estimé à au moins : <i>(max. de 100 ans dans l'avenir)</i>	25 % en 3 ans ou 1 génération	20 % en 5 ans ou 2 générations	10 % en 10 ans ou 3 générations
C2 Un déclin continu ET l'une des 3 conditions suivantes :			
(a) (i) Nb d'individus matures dans chaque sous-population :	< 50	< 250	< 1 000
(ii) % d'individus dans une sous- population égal à :	90 - 100 %	95 - 100 %	100 %
(b) Fluctuations extrêmes du nb d'individus matures			
D. Population très petite ou restreinte			
D1 Nombre d'individus matures OU	< 50	< 250	< 1 000
D2 Pour la catégorie VU uniquement : Zone d'occupation restreinte ou nb de localités limité et susceptibles d'être affectées à l'avenir par une menace vraisemblable pouvant très vite conduire le taxon vers EX ou CR.	En règle générale : AOO < 20 km² ou nb de localités ≤ 5		
E. Analyse quantitative <i>sur 100 ans maximum</i>			
Indiquant que la probabilité d'extinction dans la nature est :	≥ 50 % sur 10 ans ou 3 générations	≥ 20 % sur 20 ans ou 5 générations	≥ 10 % sur 100 ans